

# Sommaire

1. Affidavit des demandes d'admission
2. Affidavit de la présentation des Comptes du Bureau de Bienfaisance
3. Location du Stade de St-Arbit par l'Entente Dubaiguaise.
4. Service des sapeurs pompiers. Acquisition d'une moto pompe. Autorisation de traiter de gré à gré.
5. Personnel scolaire (Classement de M. Oukier)
6. Nomination de M. Pichier-Saint, dans le cadre du personnel scolaire.
7. Règlement de traitement des Cantinières du 1<sup>er</sup> Régiment.
8. Retraite de M. Morel
9. Stade Municipal
10. Appel d'offre relatif à la coupe de bois incendiés de la ville communale
11. Courain boiserie du Quartier du Général
12. Nouvelle avance de 375.000 francs à constituer à la M<sup>e</sup> du Port.
13. Désignation de M. Girard, comme professeur aux cours professionnels.
14. Aménagement du Quartier des Cocquières. Entassement Bronzo.
15. Aménagement du quartier des Cocquières. Echange de terrain avec la ville d'Orbagnon et M. P. Peronzo. Entassement au logis public. Subventions au logement des Cocquières.
16. Cas de M. G. Germain et Mathone, Correspondances.
17. Relèvements de crédits
18. Travaux de réparation aux bâtiments scolaires. Vote d'un projet.
19. Remise de cercueil pour l'inhumation de militaires décédés lors des combats pour la libération.
20. Service des sapeurs pompiers. Acquisition d'un journal hebdomadaire. Révision du prêt d'achat.
21. Relèvements de crédits.
22. Journalistes, Salaires horaires du personnel journalier.
23. Allocations familiales de M. R. Ranger
24. Vote de crédits nécessaires à l'attribution de l'indemnité dite "cantine de poche" allouée aux fonctionnaires hospitaliers Dubaiguais.
25. Travaux de réparation aux bâtiments communaux. Vote d'un projet. Autorisation de traiter de gré à gré.
26. Travaux occasionnés par les élections générales et le référendum.
27. Carte pour remise en état des puits publics après l'exécution de digues nappes par des concessionnaires des sapeurs pompiers ou des particuliers.

# Convocation



L'An Mil neuf cent quarante cinq, et le six Octobre le Conseil Municipal est convoqué pour le Vendredi douze Octobre à vingt une heures en séance publique pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le Maire,  
*Mario Crest*

# Séance du 12 Octobre 1945

L'An Mil neuf cent quarante cinq, et le douze Octobre à 21 heures.  
Le Conseil Municipal de la Commune d'Orbagnon, convoqué par M. le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de :

M. Mario Crest, Maire, assisté de MM. Valbert - Jayme et Roney, adjoints.  
Présents : MM. Mario Crest, Maire, Valbert - Jayme et Roney, adjoints.  
Absents : M. G. Germain, M. P. Peronzo, M. Girard, M. Oukier, M. Pichier-Saint, M. Ranger, M. Germain et Mathone, M. G. Germain, M. P. Peronzo, M. Girard, M. Oukier, M. Pichier-Saint, M. Ranger, M. Germain et Mathone, M. G. Germain, M. P. Peronzo, M. Girard, M. Oukier, M. Pichier-Saint, M. Ranger, M. Germain et Mathone.

Conformément à l'art. 53 de la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination du secrétaire pris dans le sein du Conseil, M. Grimard Saint, ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.  
M. Grimard Saint, nommé, procède à l'appel nominal et donne lecture du dernier procès verbal, qui est adopté sans observation.  
Sur la proposition de M. Jayme, adjoint, le Conseil Municipal, décide de donner un avis favorable aux diverses demandes d'admission qui lui ont été soumises.

M. le Maire rapporte : Le Conseil Municipal d'Orbagnon émet un avis favorable à la présentation des Comptes du compte administratif 1944 et du Budget supplémentaire de 1945, présenté par l'Ordonnateur du Bureau de Bienfaisance d'Orbagnon, et approuve l'augmentation de traitement allouée au secrétaire du Bureau de Bienfaisance ainsi que le montant des deux indemnités allouées au personnel de cet établissement.

M. Roney, adjoint, rapporte : Sur la lettre du 2 Octobre 1945, M. le Président de l'Entente Dubaiguaise nous confirme son désir de location du Stade de St-Arbit.  
Je vous propose de mettre ce stade à la disposition de l'Entente Dubaiguaise, pour une durée de trois ans, moyennant le versement par avance, d'une redevance annuelle de 5.000 francs.

La Commune s'engage à faire terminer les travaux permettant le logement d'un gardien qui sera chargé par la Société, de la surveillance et de l'entretien du terrain. A partir de la date à laquelle le gardien pourra occuper son logement, la Société versera une somme supplémentaire de 3.000 francs par an.

Cette location étant accordée à la condition que ce terrain de sports sera laissé tous les Vendredi, Samedi, Mercredi, Vendredi, Samedi à la disposition des enfants des Ecoles, le Jeudi à la disposition de la Maison de la Jeunesse, et le Dimanche après-midi à la disposition des Sociétés Sportives Dubaiguaises ayant organisé une manifestation sportive, si l'Entente Dubaiguaise n'a pas de match à disputé.

L'application de cette décision prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 1945.  
Adopté.

M. Roney, adjoint, rapporte : A la suite de la visite de M. l'Inspecteur Départemental des sapeurs pompiers contre l'incendie qui a constaté l'état défectueux des deux moto-pompes existantes, il a été décidé l'achat d'une nouvelle moto-pompe. Elle serait du type "Guinard" débitant 30 m<sup>3</sup> à l'heure, remarquable, équipée avec moteur Peugeot 20 L, montée sur pneumatiques, elle aurait comme accessoires, un tuyau d'aspiration souple de 14 m<sup>3</sup>, Challenge de 6 mètres et une crépine flottante. Son prix serait de 40.405 francs, plus le transport.

Je vous propose d'autoriser M. le Maire de traiter de gré à gré avec la Maison Guinard, pour l'achat de cette moto-pompe et solliciter de l'Etat, une subvention aussi élevée que possible.  
Adopté.

M. Jayme, adjoint, rapporte : Ses délibérations du Conseil Municipal en date du 5 Mars 1945 relatives à l'application au personnel communal des nouvelles échelles de traitement et de leur complément ont reçu l'approbation de M. le Préfet, sous réserve du cas de M. Pichier-Saint, ancien receveur de l'Orbagnon.

- 102
28. Protestation relative à l'insuffisance des attributions de bon de chauffures textiles et papiers.
  29. Désignation d'un ingénieur conseil
  30. Attribution de boîtes de caoutchouc aux sapeurs pompiers.
  31. Nomination des anciens de l'arbre de la lignée et Montsabat, citoyens d'Hohaus de la Ville d'Orbagny.
  32. Ouverture d'un Compte
  33. Indemnité de logement au personnel enseignant.
  34. Etudes surveillées
  35. Indemnité de cours complémentaire à M. Corino.
  36. Indemnité allouée à l'afficheur Municipal.
  37. Avis favorable sur diverses demandes de subv. d'appel.
  38. Demande d'avance de trésorerie de la Commission administrative de l'Hôpital-Mairie.
  39. Ouverture de crédits par règlement de dépenses d'opérations des.
  40. Règlement des frais de nourriture payés aux prisonniers allemands
  41. Mise à la retraite de M. Girardot
  42. Construction d'un abri léger sur la ligne de tramways - Marseille-Orbagny
  43. Projet Rigaud d'acquisition du canal du Verdou.
  44. Avis favorable sur une demande d'indemnité de subv. d'appel.
  45. Ouverture de crédits.
  46. Révision des listes électorales communales en 1945. Désignation des délégués au Conseil.
  47. Règlement des dépenses occasionnées par les fêtes de la Libération
  48. Fixation du prix des repas dans les cantines scolaires.
  49. Révision des listes électorales pour les nomades pour 1945. Désignation des délégués du Conseil.
  50. Entretien des bâtiments communaux en 1945. Vote du cahier des charges et de la série des prix.
  51. Entretien des chemins vicinaux ordinaires en 1945. Vote du cahier des charges et de la série des prix.
  52. Entretien des chemins vicinaux. Vote d'un projet.
  53. Travaux de la Cour Village de la base de la Caserne d'Arbagny.

À la suite de diverses démarches effectuées au service compétent de la Préfecture, il a été décidé afin de sauvegarder les droits de M. Achier Louis, de nommer ce dernier au 2<sup>ème</sup> poste de chef de Bureau de la Mairie d'Orbagny.

Monsieur Achier Louis, occupant son emploi depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1932, doit être classé à la 3<sup>ème</sup> classe de son grade et perçoit à ce titre, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1945, un traitement annuel de 34000<sup>fr</sup> x 3 = 102.000 francs. ~~Il bénéficie de la prime de 50000 francs~~

Le traitement auquel il peut prétendre par suite de son nouveau classement -

Adopté.

6<sup>o</sup> Monsieur Jorgne, Adjoint, rapporte: M. Vachier Louis, employé auxiliaire de la Mairie, titulaire des fonctions de chef de Bureau, depuis Mars 1943, je puis et après avoir consulté le service compétent de la Préfecture et après accord donné par le dit service aux délégués municipaux de la Commune et du Département, de titulariser M. Vachier Louis en qualité de rédacteur principal.

M. Vachier Louis, comptant à partir du 1<sup>er</sup> Août 1946, 10 années de services effectifs à la Mairie, perçoit à compter de cette date, un traitement annuel correspondant à son nouveau classement, soit: 22000 x 3 = 66.000 francs.

Adopté.

7<sup>o</sup> Monsieur Oufias, Conseiller Municipal, rapporte: La fontinière du groupe scolaire de Puyet-Saint-Léon, percevant un salaire calculé sur 12 mois, nous estimons que par mesure d'équité, il y a lieu également de payer aux fontinières du groupe scolaire de Camp-Major et des écoles publiques d'Orbagny, leur salaire mensuel sur une période de 12 mois.

La rétribution annuelle de Madame Bonnet-Pey, fontinière des écoles publiques d'Orbagny, est de: 31.200<sup>fr</sup>

- celle de M<sup>me</sup> Jeanne Rey, fontinière du groupe scolaire de Camp-Major est de - - - - - 31.200<sup>fr</sup>

Ces salaires représentent une durée de travail annuel qui s'établit comme suit:

- 9 mois à 30 jours de 8 heures par jour, soit	- - - - - 2.160 heures
- 3 mois à 30 jours de 8 heures par jour, soit	- - - - - 360 "
Total - - - - -	2.520 heures.

Adopté.

8<sup>o</sup> Monsieur Grimaud, Conseiller Municipal, rapporte: Monsieur Monkeil Marcel, Commis à la Mairie, né le 30 juin 1899 à Bordeaux, est décédé le 27 juillet 1945. Il était entré à la Mairie à titre d'auxiliaire le 22 Août 1924, titularisé dans sa fonction le 1<sup>er</sup> janvier 1929, comptant donc, au jour de son décès, 17 ans, 11 mois, 7 jours de service à la Mairie. Conformément à l'article 21 des Statuts, les années de service sont arrondies à 18 années.

son dernier traitement d'activité s'élevait à 60.000 francs par an, sa retraite se détermine comme suit:

60.000 x 18 = 2.1600 francs par an.

La paye à titre de droit, conformément au Chapitre 4 du Régime Communal de retraites, à une fraction annuelle égale à la moitié de celle de M<sup>me</sup> Monkeil, soit: 10.800<sup>fr</sup> à compter du 29 juillet 1945.

Adopté.

9<sup>o</sup> Monsieur le Maire, rapporte: Vu l'intérêt que portent notre Municipalité et le Conseil Municipal à l'éducation physique de la jeunesse et au développement des sports, ainsi que son ardent désir de voir la réalisation du stade Municipal;

Vu les lois des 5 Août 1940 et du 23 Novembre 1940, je demande au Conseil Municipal d'approuver le projet d'aménagement ci-joint du terrain scolaire d'éducation physique et sportive avec bassin de natation, destiné aux enfants des écoles dont le plan a été établi par Monsieur Alphonse Orati, architecte à Orbagny et qui répond au futur plan d'urbanisme de notre localité.

La Commune prend l'engagement d'assurer les frais de gardiennage et d'entretien du terrain et de prendre en charge 20% des dépenses résultant de l'aménagement de ce terrain évaluées à 24.000 francs conformément au devis estimatif dressé par M. Orati.

Elle fera face aux engagements financiers de la présente délibération à l'aide d'un prélèvement sur les ressources générales du Budget Communal, ou par l'intervention au dit budget des centimes nécessaires pour assurer en cas de besoin cette contribution financière.

Elle s'engage, par ailleurs, au cas où une subvention de l'Etat lui serait accordée pour la réalisation du projet faisant l'objet de la présente délibération, de:

- a) la mettre à la disposition des Etablissements d'enseignement et Associations Sportives, les installations sportives en cause dans toute la mesure où cette utilisation par compatible avec les besoins des enfants des écoles.
- b) à pourvoir les difficultés qui pourraient surgir pour l'application du présent engagement au regardant l'entretien de l'éducation physique et aux sports dont le Conseil Municipal accepte l'entretien, sans recours depuis le Commissaire à l'Education Générale aux Sports qui s'entendront.

Elle déclare que le terrain aménagé est propriété de la Commune.

Elle prend l'engagement de commencer les travaux d'aménagement dans un délai de 3 mois à partir de la date de la notification de l'octroi de la subvention.

Adopté.

10<sup>o</sup> Monsieur Ronez, Adjoint, rapporte: M. le Maire propose à l'Assemblée de demander à l'Administration des Forêts que la coupe de bois incendie le 21 juillet 1945, dans les parcelles A et B, partie de la forêt communale soumise au régime forestier au canton du Mussuguet, soit exploitée de façon à servir le bois de chauffage à la Commune.